

VOTRE ENTREPRISE CONTRIBUE
AU DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE
ET DU PATRIMOINE ?

FAITES LE SAVOIR !
INSCRIVEZ-VOUS AU

CAÏUS 2010

LE CONCOURS DU MÉCÉNAT CULTUREL

Avec le soutien de



LE CONCOURS

Attentive à encourager l'esprit du mécénat, Prométhéa organise depuis 1989 **le Concours des Caius**. Ce concours récompense des entreprises mécènes qui se distinguent par leur créativité, leur dynamisme, leur persévérance et leur contribution au développement culturel et patrimonial.

LES CANDIDATS ET CONDITIONS D'ADMISSION

Le Concours des Caius est ouvert au secteur économique, c'est-à-dire à toute entreprise quelle que soit sa forme juridique (SA, SPRL, SCRL, etc.) et sa taille, ayant au moins un siège en Belgique et y exerçant une activité économique. Les entreprises éligibles doivent avoir un capital majoritairement privé et être soumises à la concurrence. Les associations d'entreprises, fédérations professionnelles, les fonds et les fondations financés par une entreprise ainsi que les chambres de commerce peuvent participer au concours. Les candidats des années antérieures peuvent concourir excepté les lauréats de 2009.

LE JURY ET LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Un jury indépendant, composé de représentants issus des secteurs économique et culturel, désignera un lauréat par catégorie. En 2010, le jury sera présidé par Peter Wilhelm, Administrateur délégué de Wilhelm & Co.

Parmi les critères retenus figurent la valeur artistique de l'action de mécénat/sponsoring, son originalité et son exemplarité, l'importance des moyens (financiers ou en nature) fournis par l'entreprise, la qualité du partenariat, enfin, le bénéfice apporté par le mécénat à la Culture et à la collectivité au sens large.

Pour le Patrimoine, les membres du jury apprécieront tout particulièrement la qualité de la restauration, l'originalité et l'intérêt de la ré-affectation du lieu et enfin, l'accessibilité du lieu au public.

LES QUATRE PRIX CAÏUS

En matière culturelle, les Caïus Culture “Grande Entreprise” et “PME” récompensent les entreprises ayant réalisé ou soutenu l'action de mécénat/sponsoring culturel la plus exemplaire en faveur de la culture ou d'artistes de la Communauté française de Belgique.

En matière de Patrimoine, les Prix Caïus Patrimoine « Région wallonne » et « Région de Bruxelles-Capitale » récompenseront les entreprises ayant réalisé ou soutenu l'action de mécénat/sponsoring la plus exemplaire en faveur de la restauration, rénovation ou conservation du patrimoine en régions wallonne et bruxelloise.

Par patrimoine, on entend tout bien immobilier (monument, site ou ensemble architectural) classé et accessible totalement ou en partie au public. Les biens repris à l'Inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique, indiqué comme « méritant classement » (pastillé) et/ou inscrit sur la liste de sauvegarde peuvent faire l'objet d'une candidature.

LA SOIRÉE DE REMISE DES PRIX

Les entreprises lauréates seront proclamées **le mercredi 24 novembre au Palais Beaux-Arts de Charleroi**. Celles-ci se verront remettre une sculpture originale par le Ministre de la Culture de la Communauté française ainsi que par les Ministres en charge du Patrimoine en Régions wallonne et bruxelloise.

Avec l'aimable collaboration de:



LIXON S.A.
ENTREPRISE GÉNÉRALE DE CONSTRUCTION



Les Chambres de Commerce et d'Industrie de Wallonie et IAG Alumni.

LES INSCRIPTIONS

Les entreprises candidates au concours doivent d'une part, rentrer un dossier de candidature et d'autre part, s'acquitter d'un droit d'inscription.

Les dossiers de candidature complétés doivent impérativement parvenir chez Prométhéa pour le jeudi 30 septembre 2010 à 12h00 au plus tard.

Demande de dossier de participation PRIX CAÏUS 2010

Entreprise:.....

Personne de contact:.....

Fonction:

Adresse:

Code postal:..... Localité:

Téléphone:..... Fax: Mail:

Date:..... Signature:.....

Le dossier de participation, le règlement ou toute autre information peuvent être téléchargés depuis le site www.promethea.be ou obtenus sur simple demande à l'adresse de messagerie: info@promethea.be • Tel: 02/513.78.27 • Fax: 02/502.26.57



LES CAÏUS D'HIER

Les prix Caius ont été attribués aux entreprises suivantes:

Abetech (1998)	Fondation Chimay-Wartoise (2004)	Martelange (1994)
AG 1824 (1999)	Fonderies du Lion – Nestor Martin Group (2001)	Les Carrières Jullien (2005)
AGF Belgium Allianz Group (2000)	Forma Brussels (1996)	Linklaters (2008)
Allen & Overy LLP (2005)	Galeries Royales St-Hubert (2003)	Lixon (2008)
Aquastyle (1990)	Galilei (2007)	Lundbeck Belgium (1999)
Aranas (1995)	GDF SUEZ (2008)	Maison de la Radio Flagey SA (2001)
Ardenne Prévoyante (2000)	Generali Belgium (1997)	Morgan Guaranty Trust Company of New-York (1989)
Banque Degroof (1997)	Groupe Lhoist (2002)	NCR Belgium (1992)
Banque Paribas Belgique (1995)	Groupe Winterthur Assurances (1990;1996)	Nintendo Belgium (1995)
Batipromo (1995)	Herpain Entreprises (1998)	Olivier Strelli (1989)
BBL (1999)	Horus Patrimoine sprl et Harcad sprl (2006)	Organica (2008)
Belgacom (1995)	Hôtel Métropole (2009)	Parc Paradisio (2003)
Bières de Chimay (2009)	Hôtel Siru (1989)	Parfums Guy Delforge (1992)
Calar Cabesa Partners (1995)	Ibens/Kladaradatch (1999)	PW & Partners (1991)
Cera Holding (2001)	IBM Belgium (1994)	R.A.P. (2002)
Ciger (1998)	Immobilière Bld Jacquain (1995)	Siemens (2004)
Coca-Cola (1990)	Immobilière des Croisades (1995)	Sobinpar (2002)
Cockerill Sambre (1993)	Immobilière La Ramée (2000)	Société Générale de Belgique (1991; 1998)
Codic (2005)	Immo Laeken (2003)	Studio l'Equipe (2007)
Cofinimmo (2001)	ING Belgique (2006)	Transarts (1989)
Compaq (1998)	IVP (1997)	Travel Gallery (1994)
Crédit Communal (1990)	Jardisart (1990)	UBS Belgium (2006)
Delvaux (2002)	Jean-Louis Humblet (2007)	UCB Group (2004)
Dexia Banque (2003)	JPMorgan Chase Bank (2007)	Vivaqua (2009)
Dherte (1999)	Julien & Macors (1990)	Zest (2000)
DRAGONE (2007)	La Distillerie de Biercée (2004)	Zetes Electronics (1993)
Dubois-Dawance (1990)	Léon Eeckman (2001; 2006)	
Dumont-Wautier (2005)	Les Ardoiseries Artisanales de	
EDF Belgium (2009)		
Entreprises Louis De Waele (1998)		
Fleur en Papier doré (2008)		

PROMÉTHÉA

est subventionnée par



Entreprises Membres Partenaires:



Entreprises Membres Adhérents:

A2RC Architects, Abbaye de La Ramée, Allen & Overy LLP, Archi 2000, Assurances Steylemans, Atenor Group, Banque Degroof, Banque Triodos, Bureau d'Etudes Greisch, Callatay & Wouters, C.D.P. Group, Cera, Cimescaut, Cimenteries CBR, CMI, Codic, Collection Care, Contraste Europe, Dolce La Hulpe Brussels, Dragone, EDF Belgium, Entreprises Générales Dherte, European Finance, Forma Brussels, Galère, Galilei, GlaxoSmithKline Biologicals, Hiscox Belgium, Hôtel Métropole, Image Creation.com, Invicta Art International, Jaspers-Eyers & Partners, JCX Gestion, Léon Eeckman Art Insurance, Les Assurances Fédérales, Les Frères Debekker, Linklaters, Lixon, Lundbeck, MCA Recycling, Mench Industry, Pairi Daiza, Pop Solutions, Puilaetco Dewaay Private Bankers, P&V Assurances, RAP, Siemens, Société Anonyme Galeries Royales St Hubert, The Talent Gallery, Thalys International, Uhoda, Wilhelm&Co